

Extrait d'un mémoire de Monsieur Hugues sur l'introduction du girofle dans nos possessions de l'Inde et particulièrement la Guyane Française

Ce mémoire, dont celui ci n'est qu'un extrait, est basé sur des matériaux que l'on s'est procurés tant en France qu'à Cayenne et a été adressé à un illustre personnage qui en est encore dépositaire.

Affligé de cécité, dépourvu de mon manuscrit, je vais satisfaire autant que ma mémoire me le permettra, au désir qu'a témoigné Monsieur le Gouverneur, d'être instruit des circonstances qui ont accompagné l'introduction des épices dans notre colonie.

La première partie de mon mémoire traitait des longs et pénibles travaux ainsi que des voyages du célèbre Monsieur Poivre, qui, de frère de la Charité devint intendant des îles de France et de Bourbon et à qui nous devons le girofle, la canelle, la muscade, le poivre et différents fruits qu'il alla chercher aux Moluques, à la Cochinchine et à Java.

Ce savant et célèbre administrateur, disait dans un mémoire qui m'a été communiqué que le sol le plus analogue aux Moluques, à Ceylan et à Bamtam, était sans conte dit celui de la Guyane française, d'après les relations qu'il en avait lues ;

Le girofle et autres épices ayant parfaitement réussi à l'île de France, on fit attention à ce que Poivre avait souvent dit de Cayenne et on y envoya une certaine quantité de plants de girofliers, dont 27 seulement arrivèrent à Cayenne en 1772 . Ils avaient été confiés aux soins de M Dallemand commis de Marine qui depuis fut l'époux de la dame de ce nom et père de Madame de Montagu. Ces girofliers furent confiés à quelques habitans, beaucoup périrent mais quelque uns furent sauvés par les soins assidus de ceux qui s'en étaient chargés, parmi ces habitans recommandables on compte M de Macaye procureur général et M Boutin conseiller.

On ignorait alors la manière de reproduire les arbres et l'on négligea, quand ils furent en rapport, d'en faire des pépinières mais on eut l'attention d'envoyer en France dans des boîtes quelques fruits qui furent analysés par ordre du roi et dont l'académie reconnut la qualité supérieure à celle des fruits des Moluques.

L'Europe retentit du bruit de cette acquisition faite par la France, elle fut publiée par les journaux du tems.(les mémoires secrets faisant suite à ceux de Bachaumont(?) en parlent beaucoup) Les gazettes d'Utrecht et des leydes vomirent mille invectives contre Monsieur Poivre et sur l'abus de confiance par le quel, elles prétendaient, qu'il avait répondu au bon accueil qu'on lui avait fait dans les colonies hollandaises ; La haine toujours injuste alla même jusqu'à attaquer les mœurs et la probité de notre illustre compatriote.

Un hollandais nommé Van-Stivec fut envoyé par la compagnie des Indes Orientales et l'on eût la faiblesse de le laisser s'introduire à Cayenne, il y vit les girofliers qui avaient alors six ans et qui commençaient à produire, il les trouva plus beaux que ceux des Moluques, beaucoup plus productifs et plus forts. Les états généraux aux quels il rendit compte de sa mission, saisirent en 1780 lors de la triple alliance contre l'Angleterre l'occasion pour obtenir la destruction des Epiceries à Cayenne, convention honteuse qui fut exécutée au nom du roi par Mr le Baron de Bessner alors gouverneur.

Quelques recherches que j'ai faites dans les dépôts d'archives à Cayenne et dans celui de Versailles, j'en ai pu y trouver un peu relatif à cet événement. Il n'existe aux dépôts de Cayenne que quelques lettres d'habitans qui se soumettent aux ordres de l'autorité, annonçaient qu'ils avaient brûlé jusqu'aux racines des girofliers ; Le sieur Tangui ancien capitaine de Corsaire, répondit par une lettre dont j'ai lu la copie à Versailles, où sans doute elle fut envoyée dans le tems. Dans le style le plus loyal et le plus hardi, il y accusait le ministère et le gouverneur d'avoir voulu à prix d'argent cette source de prospérité nationale. J'ai acquis à Paris la Certitude, quand j'ai fait mon mémoire, que M de Vergennes alors ministre des affaires étrangères, en traitant avec les hollandais pour les engager dans la querelle contre l'Angleterre avait par faiblesse ou vénalité consenti à la destruction

AD Gironde, 61 J 27

des Epiceries à la Guyane Française; et le respectable Mr Lestenon de Breadenrode ambassadeur des états gaux près de Louis XVI, et qui est mort à Paris il y a environ six ans m'a souvent dit que c'était contre les traités que nous possédions les Epices et que sans la révolution de Hollande de 1788 cette affaire aurait [?] de la mésintelligence entre les deux nations. Messieurs Franconie père, Molère président de la cour, Noyer père inspecteur du service de santé etc... tous notables habitans et dignes de foi m'ont dit avoir vu la circulaire du Baron de Bessner aux commandans de quartiers par la quelle, il ordonnait au nom du roi la destruction des Epices.

Les deux hommes qui, par des soins dignes d'éloges avaient déjà naturalisé à cayenne le giroflier, MM de Macaye et Boutin (ce dernier est l'agent des dames Courant et St Philippe) ces deux hommes dis je furent assez fermes pour resister à l'oppression et assez courageux pour courir les risques de leur désobeissance, ils en conserveront donc chacun un pied. Ils furent les deux seuls qui existaient à Cayenne de 1780 à 1787. Celui de M Boutin à Kaw a existé jusqu'en 1805, il produisit l'année avant sa mort pour mille francs de girofle. Je le fis mesurer par Messieurs Kerkhove et Noyer, il avait 76 pieds de hauteur, était échafaudé comme un édifice en réparation afin de pouvoir ceueillir son fruit. On y avait planté [?] grand nombre de clous pour soutenir cet échaffaudage et ça été là sans doute, la cause de sa mort que l'on a attribué aussi à l'excès de production de l'année qui a devancé sa mort.

Celui de Monsieur de Macaye a eu une plus longue carrière, car il existe encore sur l'habitation de Mr Vidal qu'il appelle Mon Délice mais que l'on nommait autrefois St Claude. Le propriétaire de cette habitation ayant changé son établissement, ce vénérable giroflier fut abandonné pendant longtems aux [?] et de grands arbres qui ne tardèrent pas à s'élever à ses côtés l'empêchèrent de produire. Monsieur Vidal depuis quelques années a fait nettoyer autour de lui, a fait rechausser les racines et a récolté à ce qu'il m'a dit un baril de girofle l'année dernière. Voilà le seul arbre qui reste de ceux de 1772 et c'est celui, comme nous le verrons plus bas qui est le père de toute cette famille de girofliers qui font la richesse de notre colonie. Mon intention, si cet arbre eut péri pendant mon administration, était d'en faire un piédestal et une niche ornée pour y placer le buste de M Poivre dans une des salles du gouvernement.

Vers la fin de 1787 ou au commencement de 1788, Mr Martin jardinier du muséum de Paris arriva sur une gabarre à Cayenne. Il venait de l'île de France et apportait beaucoup de plantes et surtout des plants d'épices ; il avait 80 de girofles et une grande quantité de plants de poivre, canelle, muscade ; il avait le litchi, le carambolier, le bardanier, la cerise canelle ,etc....

« Dans la traversée, je réfléchissais (m'a dit souvent Mr Martin) au tems qu'il me faudrait pour faire fructifier mes plants de girofle, et quand je pensais que je ne pourrais reproduire ces arbres que dans 7 ans, j'éprouvais une affliction qu'augmentait encore la crainte que j'avais de voir périr mes plants chéris. ; comment pouvais je, ne pas éprouver un serrement de cœur pénible quand je réfléchissais qu'il me faudrait 14 ans, pour voir leur 2 ème génération et près de 30 à 40 ans pour avoir les fruits introduis dans les marchés de la France : Mais quel fût mon étonnement en arrivant à cayenne , lorsqu'on me conduisit à St Claude et que je vis ce superbe Giroflier couvert de fruits ; je suppliais le gouverneur et l'administrateur d'acheter la récolte de cet arbre et de ne point la cueillir pour qu'elle put fournir une grande quantité de matrices ; je parlais à des sourds, je fis un mémoire, il ne fut peut être pas lu et l'on n'y répondit pas et je perdais mon tems à vouloir prouver que c'était au moyen des matrices qu'on pouvait reproduire cet arbre précieux. Monsieur de Macaye, l'estimable propriétaire de cet arbre [?] les lumières égalait la probité, non seulement me fit un don généreux de sa récolte, mais eut encore la bonté de mettre des gardiens, parce que soit curiosité ou malveillance, on venait exprès de Cayenne pour en couper des bouquets. Je me vis en possession au mois de novembre et décembre de 3 ou 4 paniers de matrices, j'en fis une pépinière et eut la satisfaction d'en obtenir 4600 plants parfaitement bien venus ce qui fut très heureux, puisque des 80 plants que j'avais apportés je n'en sauvai pas un seul. La malveillance en détruisit la plus grande partie, j'en acquis la certitude en allant un matin à Baduel, j' y rencontrai deux fonctionnaires publics qui à ma vue, jetèrent dans les hattiers une poignée d'herbes que l'un deux avait dans la main. Je vis avec

AD Gironde, 61 J 27

douleur que c'était 3 plants de girofliers qu'ils avaient déracinés et broyés dans leur mains. Je m'en plaignis mais inutilement »

Monsieur Lescallier désigna à Mr Martin un terrain pour planter ses girofliers, l'emplacement fut mal choisi et on en planta 3000 sur un terrain vague mais que le marquis de Lafayette avait acheté du propriétaire. L'administration ne seconda pas les vues de Mr Martin, elle ne voyait la prospérité de cet établissement que par un grand éloignement et n'y prenait aucun intérêt.

La révolution arriva, l'assemblée coloniale luttant toujours contre les administrateurs, cet établissement languit beaucoup, on fait que l'esprit de cette assemblée était dirigée par un homme qui a toujours été en opposition avec la prospérité de la colonie.

Le décret de la liberté [?] en 1794, porté une plus grande atteinte à cet établissement ; tous les nègres en furent distraits et à mon arrivée le 6 janvier 1800, il n'y restait que 27 individus. Il n'y avait ni maison, ni sécherie, rien enfin de ce qui était nécessaire à cet établissement, la plus grande quantité de girofle qu'on y est recueillie s'élevait à un 30 de barils.

Monsieur Martin m'avait été recommandé en France par tous les savans et particulièrement par le Général de Cossigny qui l'avait [?] à l'île de France. La franchise, le désir de faire, que je lui reconnus, m'engagèrent à protéger spécialement cet établissement j'ordonnai que tous les nègres qui en avaient été tirés retournassent à la gabrielle. Dans le me tems arriva un négrier, j'y versai 150 beaux esclaves et ce ne fut pas sans fruit, car avant la fin de juin on y avait mis 7150 pieds de girofle en terre en trois divisions et planté 60 carrés de manioc. La Gabrielle depuis lors, a pris un accroissement considérable, malheureusement la maison principale et la sécherie furent mal conçues et mal construites parce qu'il n'y avait alors à Cayenne aucun homme capable de faire un plan quoi qu'il y eut un soit disant officier du génie.

Un habitant écrivit en 1802 à Mr de Lafayette qu'on avait fait un superbe établissement sur son terrain (ce que j'avais toujours ignoré ainsi que Mr Martin) monsieur de Lafayette réclama auprès du ministre de la marine, il envoya sa procuration à Monsieur Franconie père et je reçus l'ordre du ministre Forfait de remettre la Gabrielle. Je refusai d'y adhérer et représentai que la terre sur laquelle on avait planté les girofliers n'avait jamais été cultivée, que, concédée depuis plus de 50 ans, elle était hors de délais ; que cet établissement entre les mains de Monsieur de Lafayette tomberait en ruine parce qu'il n'avait pas de nègres : que, d'ailleurs, il n'y avait que le gouvernement qui pût faire des essais ; que jusqu'à présent, on n'avait pas réussi à faire du girofle et qu'il n'y avait que deux habitans MM Favard et Decoux qui en eussent quelques mille pieds ; que, ceux qui avaient été plantés par les autres habitans à Approuague avaient été abandonnés lors de la liberté des nègres et que je croyais que cette denrée serait une source de prospérité pour la colonie.

Je reçus néanmoins une 2^{ème} fois, l'injonction de me conformer aux ordres qu'on m'avait donnés, je fis alors partir un de mes secrétaires pour la France avec un mémoire où j'avais établi les droits du gouvernement et ceux de Mr de Lafayette, ceux que les raisons qui m'avait déterminé à refuser la remise de cette habitation, j'y invitais le gouvernement à indemniser Mr de Lafayette s'il y avait lieu plutôt que de ruiner les espérance que faisait concevoir la réussite de la naturalisation des épices à Cayenne.

Ce mémoire fut lu au conseil de Napoléon, on transigeait avec Mr de Lafayette et on lui donna une terre près de Meaux. La transaction fut envoyée pour être publiée, affichée et enregistrée au greffe du tribunal de 1^{ère} instance, ce qui fut exécuté.

Les soins que Mr Martin porta à cet établissement, et sa probité le firent prospérer ; la récolte alla toujours en augmentant de 1803 à 1806 et cette dernière année, on fit 79600 livres de girofle de belle qualité outre le blanc et les queues. On n'y fit en 1807 que 45000 et en 1808 à la prise de la colonie, il y en avait 75 000 sur l'habitation.

Lorsque je fis la capitulation, ma première intention avait été de rendre la colonie aux deux nations ; mais j'appris que Sir Sidney Smith qui commandait alors la station anglaise de Rio Janeiro, n'avait obtenu pour sa nation du gouvernement portugais, le commandement des forces navales qui devaient attaquer Cayenne, que pour y faire détruire les girofliers. Cela me détermina à remettre la

AD Gironde, 61 J 27

colonie aux portugais et à stipuler par l'article XIV, la conservation de la gabrielle dans l'état où elle se trouvait.

Mr Martin reçut la récompense que lui avait mérité le service important qu'il avait rendu à son pays, un décret de l'Empereur avait bien avant la prise de la colonie, confirmé le don d'une habitation, de ses établissements et de 12 nègres que lui avait donnés. Messieurs Favard et Decoux qui avaient aussi contribué à la propagation du giroflie reçurent du négrier qui avait fourni les 150 à la gabrielle chacun 30 nègres à condition qu'ils entretiennent les giroflies qu'ils voulaient abandonner.

Cayenne le 18 mars 1820